

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 673

présenté par

Mme Brugnera, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 21 BIS H

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer l'article 21 *bis* H, dont le contenu est repris dans le cadre du rétablissement proposé de l'article 21.